

We offer reliable, accurate,
efficient & secure clearing & settlement services
for retail payments in Belgium as well as an information
exchange platform offering a diversity of services to the financial community.

Rapport annuel 2019

CEC

Centre d'Echange et de Compensation

Arrondissement judiciaire de Bruxelles

BE 0414.509.011

Rue d'Arlon 82
1040 Bruxelles

www.cecbelgium.be



Message du Président

En ce moment où nous rédigeons cet avant-propos, nous sommes plongés dans la crise du coronavirus. Une guerre contre un ennemi invisible... Les plans de Business Continuity de nos partenaires ont été immédiatement et systématiquement activés. Nous tenons à mentionner que dans ces circonstances particulières, le CEC / STET continue de garantir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et cela vaut également pour les autres services du CEC, dont le service de bankswitching.

Il était écrit dans les étoiles que 2019 serait une année spéciale. "Encore", pourrait-on penser, hé bien oui, quand même. Après deux ans de préparatifs soutenus, allant de l'analyse et des développements aux tests intensifs, jusqu'au jour où nous avons enfin pu lancer la production des virements instantanés...

Le 4 mars 2019, le moment était enfin venu. Avant le lever du soleil, les premières transactions des clients ont commencé à être échangées et ... tout avait l'air parfait. La plate-forme interbancaire, développée par STET en collaboration avec les banques belges, a fait son travail et au fil des jours, la confiance n'a cessé de croître. Les volumes ont été augmentés de manière contrôlée, les banques ont ouvert davantage de canaux ou ont décidé de faire migrer en masse les paiements classiques vers les virements instantanés. Fin 2019, un peu moins de 60 millions de virements instantanés ont été traités avec succès.

Après avoir débuté à 13 participants directs ou indirects, nous avons accueilli 2 autres banques à la fin de l'année. Actuellement, plus de 91 % des comptes de paiement en Belgique sont accessibles.

Je tiens ici à adresser un message de remerciement, de respect et de félicitations à tous ceux qui ont contribué au déploiement de ce vaste projet très novateur et prometteur. Bravo !

Et en continuant sur notre lancée, nous avons fourni un service de Single Window Instant Payments (SWIP) à nos membres. Ce service permet aux participants au CEC d'échanger des virements instantanés transfrontaliers avec TIPS et/ou RT1 via la plate-forme de paiements instantanés du CEC/STET. Un certain nombre de nos participants vont travailler à l'activation de ce service dans le courant de l'année 2020.



En 2019, le contrat avec STET a expiré. Le CEC a pu prolonger ce partenariat dans des conditions optimales jusqu'à fin mars 2024, à l'exception, il est vrai, du service SEDUS qui sera arrêté fin mars 2021 et repris par notre autre partenaire Centran. Centran gère la plate-forme pour les services Transfin, tant sur le plan opérationnel que technique.

L'année dernière, le projet Harmatatest a également été lancé sur cette plate-forme. Ce service permet aux participants de déposer leurs demandes concernant d'éventuels arriérés à l'ONSS de leurs clients de manière numérique.

Nos plans pour 2020 sont actuellement contrecarrés par la pandémie du coronavirus. On ignore dans quelle mesure et pendant combien de temps le virus nous maintiendra sous son emprise. Pour l'instant, notre priorité est d'assurer un fonctionnement sûr et sans heurts des systèmes existants.

Néanmoins, nous suivons avec grand intérêt toutes les initiatives pilotées depuis l'Europe et veillerons à ce que nos membres soient informés en détail de leur contenu.

Je vous souhaite tout le succès possible en ces temps étranges mais emplis de défis à relever.



Karel Andries
Président CEC



I. Qui sommes-nous et que faisons-nous ?

Le CEC ou, in extenso, le Centre d'Echange et de Compensation, est une asbl de droit belge créée en 1974 au sein de la BNB. Le CEC assure l'échange et la compensation des paiements de détail en Belgique. Les paiements échangés sont des SCT (SEPA Credit Transfers ou virements), des SDD (SEPA Direct Debits ou domiciliations), des chèques et des paiements correspondant à des transactions par carte.

L'asbl CEC compte 13 établissements de crédit belges comme membres / participants directs et 36 participants indirects. En 2019, le CEC a traité **1.512.746.024** opérations pour un montant total de **1.204.747.633.306 €**, ce qui représente une moyenne de **5.714.677 d'opérations** imputées **chaque jour** via le CEC.

La plate-forme technique et opérationnelle a été sous-traitée en 2013 à la société française STET (Systèmes Technologiques d'Echange et de Traitement) qui exploite également le système français d'échange et de compensation. Courant 2019, le contrat avec STET a été prolongé, après négociations, pour une période de 5 ans. Le nouveau contrat courra jusqu'au 31 mars 2024. Les nouveaux tarifs s'appliqueront dès le 1/01/2020.

La sous-traitance est basée sur une structure contractuelle spécifique, dans le cadre de laquelle le CEC a un contrat avec STET, fixé dans un "Framework Agreement", incluant les "System Rules" qui décrivent de manière détaillée les règles et procédures liées au traitement des ordres de paiement.

Les participants directs et les participants indirects ayant un accès technique direct ont signé un "Service Contract" avec STET. La participation au CEC est régie dans les statuts et le règlement.

Le CEC est soumis au contrôle de la Banque Nationale de Belgique pour ce qui concerne ses activités relatives aux paiements. Les aspects pratiques de ce contrôle sont décrits dans un "Memorandum of Understanding" conclu entre la BNB et le CEC. La BNB a un accord de collaboration avec la Banque de France, qui est responsable du contrôle de STET, dans le cadre de l'utilisation commune de l'infrastructure de clearing par les banques belges et françaises.

Le CEC a signé par ailleurs des contrats avec la BNB : le "Target2 Ancillary System Contract" qui constitue la base de la liquidation des paiements entre les participants directs et un Technical Account Agreement réglant le pre-funding des paiements instantanés.



Le CEC, et du même fait le contrat avec STET, relève du droit belge.
Par ailleurs, le CEC est soumis à une réglementation spécifique, à savoir :

- le "Settlement Finality Act" du 28 avril 1999, et
- la loi du 15 décembre 2004 relative au "Financial Collateral".

En 2017, les activités du CEC ont été élargies à une nouvelle business line : **Transfin**. Cette appellation recouvre différents services : le service Bankswitching (lancé le 2 février 2018) qui soutient le changement de banque des consommateurs et le service E-deduction / E-cession (lancé le 26 mars 2018) qui transfère les demandes de saisie d'avoirs d'origine publique, pour l'instant uniquement le pécule de vacances, et enfin le service Harmattest (lancé le 4 novembre 2019) qui échange les demandes relatives aux arriérés ONSS.

Ces activités ne sont pas soumises au contrôle de la BNB.



II. Notre partenaire STET

STET a été créée en 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'actionnariat se compose de 6 grandes banques françaises (BNP Paribas, BPCE, Crédit Agricole, Banque Fédérative du Crédit Mutuel, La Banque Postale et Société Générale) et CB Investissements.

Depuis juillet 2016, le CEC dispose d'un mandat en tant qu'observateur au sein du Conseil d'Administration de STET. Ce mandat a été repris dès le départ par M. Karel Andries. À la demande de STET et avec l'accord du Conseil d'Administration du CEC, le mandat a été transféré en 2019 de l'asbl CEC à M. Karel Andries (intuitu personae).

STET assure le traitement, la compensation et la liquidation de toute la gamme d'instruments de paiement. Sur la plate-forme multi-CSM (CORE1) sont traités tant les paiements nationaux belges que français (CORE BE & CORE FR).

Fin 2015, STET a fusionné avec SER2S pour devenir STET SA. Depuis janvier 2016, STET gère le réseau E-rsb pour l'autorisation des paiements par carte en France.

Ces dernières années, STET a investi dans un nouveau service de Clearing & Settlement paneuropéen, SEPA.EU, qui a été lancé avec succès en novembre 2016 : les transactions SDD Core et SDD B2B de la communauté française sont traitées depuis cette date dans le cadre du SEPA.EU.

C'est en novembre 2018 qu'a été initié l'IP CSM, le CSM pour le traitement des virements instantanés. Cette infrastructure a été construite sur CORE 2, une nouvelle plate-forme pérenne de STET.

Mission and Vision of STET

STET is a critical operator for our clients, the banks and the banking communities we serve every day. Stet is responsible for more than 22 billion transactions a year, representing an average of 25 billion Euros per day. This is a great responsibility that we take for banks, central banks and finally end-users. As a Systematically Important Payment System (SIPS), we commit to respecting the highest level of security, rigour, and transparency

III. Gouvernance

Le fonctionnement du CEC est fixé dans les statuts. Les membres du CEC sont représentés au sein de l'Assemblée Générale. Les Administrateurs sont élus parmi les membres de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration compte au minimum 3 et au maximum 12 membres (le nombre des administrateurs doit toujours être inférieur à celui des membres).

Le Conseil d'Administration actuel compte 8 membres, un représentant de Febelfin, un Président et un Secrétaire. Pour chaque membre, il a également été désigné un suppléant. Crelan a rejoint le Conseil d'Administration en sa réunion du 21/06/2019.

Les membres du Conseil d'Administration sont responsables de l'administration journalière du CEC. Ils choisissent parmi les membres un Président. Depuis 2013, Monsieur Karel Andries, représentant pour Belfius, est Président du Conseil. Le Président et les Administrateurs ont délégué la gestion journalière au General Manager CEC, Kristine De Lepeleire, qui fait aussi fonction de Secrétaire du Conseil d'Administration.



Compte tenu de l'élargissement des activités et de l'évolution rapide de la législation et de la technologie, il a été décidé en 2018 de porter le nombre de réunions annuelles de 4 à 5. Le manager Audit & Risk de STET vient s'exprimer devant le Conseil afin de faire le point, au moins deux fois par an, sur le planning d'audit et l'état de la situation concernant les risques du moment. En 2019, STET a pris part aux réunions des 26/04 et 13/09.



Les questions bilatérales et multilatérales entre le CEC, STET et les participants sont traitées dans le cadre du “Client Committee” (CC). La mission du “Client Committee ” est de se prononcer sur l’évolution de la prestation de services de STET, les règles fonctionnelles et systémiques et les propositions présentées par les groupes de travail de Febelfin. Le CC suit également la performance du système et examine les incidents et les propositions de solution éventuelles. Le CC est composé de représentants des participants directs, des participants indirects ayant un accès technique direct, du Manager CEC, du Président et de représentants de STET.

Par ailleurs, il est également organisé un BWG (Business Working Group). L’accent est mis dans ce cadre sur la discussion et la priorisation des modifications imposées ou non par la loi au système ainsi que sur les évolutions des EPC Rulebooks. En 2018 a été créé un BWG distinct pour les paiements instantanés. Celui-ci s’est entre-temps réuni chaque mois.

Une même structure de gouvernance a été mise en place pour la nouvelle business line Transfin. Cette business line comprend les services suivants :

- Service de mobilité interbancaire : un service qui aide le client de détail à changer de banque
- E-deduction – E-cession : un service qui soutient les institutions financières dans le cadre de l’introduction des demandes de saisie, renonciation à divers avoirs (taxe sur les avoirs, pécule de vacances, ...)
- Harmattest : ce service soutient les demandes des institutions financières concernant les arriérés d’ONSS.

Le Client Committee est constitué de représentants des utilisateurs de ces services. Par ailleurs, un BWG (Business Working Group) distinct est organisé par service.



IV. Aperçu des activités 2019

En 2017, le projet Paiements instantanés a véritablement démarré : onze banques ont signé la nouvelle version du contrat de service avec STET en vue d'une participation au lancement du nouveau service en 2019.

Le déploiement commercial des **virements instantanés** s'est déroulé avec succès le **4 mars 2019**, et a démarré avec 13 banques : 10 participants directs, 1 participant indirect ayant un accès technique direct et 2 participants indirects. Fin 2019, 2 nouveaux participants directs se sont rajoutés.

Le nombre de virements instantanés a fortement augmenté et, fin 2019, **un peu moins de 60 millions de transactions** avaient été enregistrées. Le nombre de virements instantanés s'élève désormais à environ 12 % du nombre de virements échangés via le CEC. Alors qu'au départ, la croissance des virements instantanés se faisait entièrement au détriment des virements ordinaires, nous avons constaté ces derniers mois que la croissance des virements instantanés était supérieure à la baisse du nombre de virements standard. On peut dès lors imaginer que des paiements en espèces et des chèques sont également remplacés par des virements instantanés.

En 2019, l'étude sur la migration possible de CORE.BE vers SEPA.EU a été achevée. Les membres ont convenu à l'unanimité de ne pas migrer vers le SEPA.EU, en partie en raison des développements attendus en matière de paiements instantanés.

En 2019, le contrat avec STET a été prolongé jusqu'en mars 2024. Les nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 1/01/2020. Les conditions pour les virements instantanés n'ont pas été adaptées. Au fur et à mesure de l'augmentation de leur volume, nous prévoyons une pression à la baisse sur les tarifs appliqués.





Le contrat SEDUS a été prolongé jusqu'au 31/03/2021. Une nouvelle prolongation n'est plus possible. Le CEC a examiné les pistes alternatives et choisi d'échanger les images des chèques via la plate-forme SFRS de Centran.

La release annuelle date de novembre. Elle a été limitée à une adaptation dans le cadre du Rulebook EPC on SCT (introduction d'une série de nouveaux "inquiry messages") et a été installée sans problème. Pour l'IP.BE, un certain nombre de bugs ont aussi été résolus.

Le projet Harmattest a été lancé en novembre 2019 au sein de la business line Transfin. Actuellement, 4 banques utilisent cette plate-forme.

La plate-forme SFRS, qui était auparavant partagée avec l'asbl Identifin, a été scindée en 2019. La migration technique que cette scission a entraînée a causé quelques difficultés au sein des banques, mais finalement tous les participants ont pu accéder à la nouvelle plate-forme. Une étape importante dans les activités de Transfin !

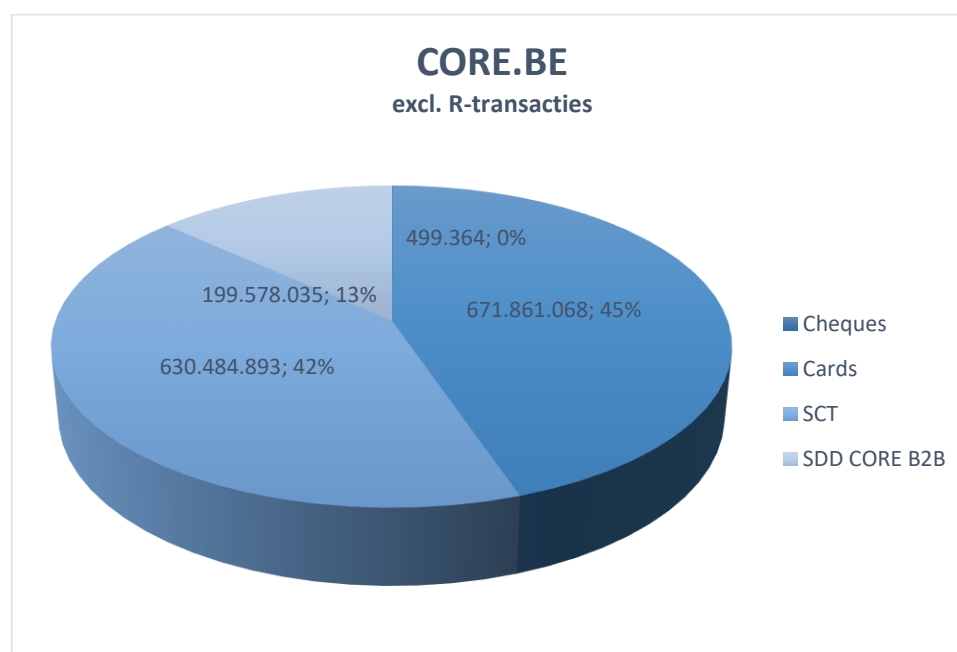
2019 en chiffres

V.1. Activités de clearing

Lors du démarrage en 2019, 51 institutions participaient directement ou indirectement au CEC, dont 13 participants directs, 36 participants indirects et 2 participants indirects ayant un accès technique direct.

Le nombre de participants indirects est tombé à 34 du fait du départ / de la disparition de 2 participants indirects : ICBI et Record Banque. Au 1^{er} janvier 2020, le CEC comptait donc encore 49 institutions.

En 2019, **1.512.746.024** de transactions ont été traitées **via CORE.BE**. Cela représente une augmentation d'environ 3,8% par rapport à l'année précédente, et ce en dépit d'un glissement des SCT vers les **SCT inst**, un volume de **59.780.860 transactions** ayant été enregistré à fin d'année.



Parmi les SDD, 98,20 % des transactions sont des SDD Core (B2C), les 1,8 % restants étant des transactions SDD B2B. Le nombre de chèques a connu une nouvelle baisse de 21%.



Le 23/04/2019, 12.746.461 de transactions ont été traitées, soit le nombre le plus élevé pour 2019. Le montant total le plus élevé, à savoir 9.027.847.706 €, a été échangé le 27 décembre 2019. Un nouveau record a, ce faisant, été établi pour ce qui est du montant échangé.

Le montant des transactions échangées dans CORE.BE a, à nouveau, été plus élevé qu'en 2018. En 2019, un montant de **1.204.747.633.306 €** a été échangé, ce qui représente une hausse d'environ 7 %.

Un chèque a un montant moyen de 5.633 € contre 6.443 € en 2018. Pour les SDD CORE et SDD B2B, ce montant est respectivement de 124 € & 4.521 €. Pour les SCT, le montant moyen a encore augmenté, de près de 16%, et un montant moyen de 1.402 € a été enregistré, contre 1.209 € en 2018. Un virement instantané s'élevait en moyenne à 479 euros en 2019, mais nous avons constaté une nette tendance à la hausse vers la fin de l'année.

Dans la mesure où les transactions liées à la carte ne sont pas imputées individuellement, les montants moyens ne sont pas pertinents.

Dans le cadre du **SEDUS**, la plate-forme pour l'échange de fichiers, qui n'est plus utilisée depuis fin 2017 que pour l'échange d'images de chèques, ce sont **7.369 fichiers** qui ont été échangés, ce qui représente une nouvelle baisse d'environ 24% par rapport au nombre de fichiers échangés en 2018.



V.2. Activités de Transfin

Le **service de mobilité** interbancaire élargi a été lancé le 1^{er} février 2018. En 2019, **68.483** changements de banque ont été réalisés via ce nouveau service. La majorité des changements de banque concernent le transfert de produits de paiement, y compris la fermeture du compte auprès de l'"ancienne" banque : 57 % des consommateurs utilisant le service de mobilité interbancaire choisissent cette option, 29 % optent pour le transfert de leurs produits de paiement tout en conservant leur ancien compte ouvert et dans 14 % des cas, il s'agit uniquement de la fermeture du compte.

Pour pouvoir réaliser correctement le passage du client d'une banque à l'autre, les institutions sont tributaires de l'adaptation, en temps opportun, des dossiers chez les créanciers et les donneurs d'ordre des virements récurrents. Bien que la situation se soit notablement améliorée par rapport à 2018, l'absence d'adaptations par les créanciers, ou les retards dans ces adaptations, suscitent encore régulièrement des plaintes. Le CEC s'efforce de limiter ces désagréments.

Le service de **E-deduction**, qui a été lancé en 2018, est maintenant actif depuis plus d'un an et demi et fonctionne comme prévu. Cinq participants, dont deux banques et trois organismes de recouvrement, utilisent actuellement ce service. Les demandes de saisie des pécules de vacances sont désormais échangées par voie électronique. En 2019, **41.263 demandes** ont été traitées.

En 2020, nous ajouterons de nouvelles parties (e.a. ONEm). Nous espérons également pouvoir fournir le même service avec le SPF Finances. Ce service sera lancé sous le nom de E-cession.

Le projet **Harmattest** a été reporté à 2019, à la suite d'un certain nombre de modifications apportées par l'ONSS. Finalement, le service a été lancé en novembre 2019, à la satisfaction de toutes les parties concernées.

En 2019, **233.042 demandes** ont été échangées via cette application par les 4 banques participantes. Nous prévoyons d'autres connexions dans les années à venir.



VI. Coûts

Le total des dépenses pour les activités de clearing pour 2019 s'élevait à **4.316.498 EUR**, soit 739.293 EUR de plus si l'on compare avec 2018. Ceci représente une hausse d'environ 21%.

Cette augmentation est totalement liée au **lancement des virements instantanés** en mars 2019, pour lesquels tant un coût de participation unique qu'un coût annuel fixe et des coûts variables ont été portés en compte.

Ceci met le coût unitaire par opération CORE.BE en 2019 à **0,23 centime d'euro par transaction**, ce qui représente une nouvelle baisse par rapport au 0,24 centime d'euro par transaction en 2018.

En 2019, un virement instantané coûtait **1,27 centime d'euro par transaction**.

Les dépenses pour les activités de Transfin se sont élevées à **586.439 EUR**, ce qui était à nouveau inférieur aux prévisions budgétaires (-81.579 EUR). Le projet Harmattest a enregistré du retard et n'a finalement été lancé qu'en novembre 2019. L'hébergement des serveurs n'a pas encore été facturé au CEC en 2019 et les coûts de support juridique, CISO & DPO, se sont révélés inférieurs aux estimations.



II. Qu'attendre pour 2020 ?

Pour les activités de Clearing

En 2020, un certain nombre de nouveaux participants devraient rejoindre la plate-forme d'échange pour les **virements instantanés** (IP.CSM). Outre AXA Banque Belgium et AION, bpost a maintenant aussi annoncé officiellement qu'elle travaillerait sur la participation en 2020. Cela donne au contribuable belge une belle perspective ! En outre, nous attendons des participants actuels qu'ils élargissent encore leur offre, de manière que la croissance des virements instantanés se poursuive en 2020.

En 2020, un certain nombre de participants utiliseront également le **service SWIP**, le Single Window Instant Payments Service. Via le CEC/STET, ils pourront se connecter au RT1 (EBA Clearing) ou au TIPS (BCE), à condition que la banque concernée soit un membre effectif de ces systèmes de compensation. Nous attendons du EPC qu'il renforce encore la pression sur l'accessibilité SEPA pour les virements instantanés dans le courant 2020, de manière qu'un nombre croissant de banques soient susceptibles d'opter pour ce service. En réponse à la demande du marché que TIPS fonctionne comme un "point central" entre les différents CSM, les premiers signes encourageants sont que la BCE va explorer les options possibles.

Le CEC/STET continue de se renforcer contre la cybercriminalité. La participation à TIBER nous aide à identifier les faiblesses potentielles.

Pour les services Transfin...

À partir d'octobre 2020, les consommateurs pourront également utiliser le service de mobilité interbancaire pour les comptes d'épargne réglementés.

Outre l'ONVA, l'ONEM participera également au service de E-deduction. Le début de cette participation est prévu pour le deuxième trimestre 2020. Le service des pensions envisage également de participer à ce service.



Tableau 1 : Evolution du nombre d'opérations traitées

Année	Total	Moyenne journalière	Croissance annuelle (%)
1997	880.603.041	3.536.558	+1,5 %
1998	929.137.415	3.716.550	+5,5 %
1999	937.161.476	3.748.646	+0,9 %
2000	885.216.332	3.569.421	-5,5 %
2001	919.043.857	3.705.822	+3,8 %
2002	985.393.685	3.957.404	+7,2 %
2003	1.019.023.740	4.092.465	+3,4 %
2004	1.009.549.690	4.006.150	-0,9 %
2005	952.167.361	3.808.669	-5,7 %
2006	966.493.229	3.881.499	+1,5 %
2007	1.011.745.908	4.046.984	+4,7 %
2008	1.063.399.983	4.236.653	+5,1 %
2009	1.122.911.389	4.473.751	+5,6 %
2010	1.170.222.686	4.643.741	+4,2 %
2011	1.224.941.138	4.899.765	+4,7 %
2012	1.295.117.376	5.159.830	+5,7 %
2013	1.365.560.826	5.484.180	+5,4 %
2014	1.272.233.062	5.129.972	-6,8 %
2015	1.402.218.076	5.477.414	+10,2 %
2016	1.385.016.535	5.410.221	-1,2 %
2017	1.311.974.380	5.144.997	-5,3 %
2018	1.456.666.020	5.734.905	+ 11,0 %
2019	1.512.746.024	5.932.337	+3,8 %



Tableau 2 : Evolution des montants traités

(en millions EUR)

Année	Total	Moyenne journalière	Croissance annuelle (%)
1997	457.623	1.838	+4,3 %
1998	482.472	1.930	+5,4 %
1999	476.246	1.905	-1,3 %
2000	484.383	1.953	+1,7 %
2001	508.439	2.050	+5,0 %
2002	530.961	2.132	+4,4 %
2003	552.283	2.218	+4,0 %
2004	584.779	2.321	+5,9 %
2005	632.478	2.530	+8,2 %
2006	669.017	2.687	+5,8 %
2007	746.786	2.987	+11,6 %
2008	803.010	3.199	+7,5 %
2009	804.852	3.207	+0,2 %
2010	846.919	3.361	+5,2 %
2011	886.667	3.547	+4,7 %
2012	909.127	3.622	+2,5 %
2013	911.612	3.661	+0,3 %
2014	870.681	3.511	-4,5 %
2015	883.411	3.451	+1,5 %
2016	918.955	3.705	+4,0 %
2017	941.762	3.693	+2,5 %
2018	1.122.891	4.421	+ 19,23 %
2019	1.204.747	4.724	+ 7,02 %



Tableau 3 : Vue d'ensemble des membres du Conseil d'Administration du CEC

au 1/01/2020

Membres du Conseil d'Administration	Délégués effectifs	Suppléants
AXA Banque Belgium (**)	De Braekeleer Véronique	Cantoro Enzo
BNP Paribas Fortis (*)	Robyn Frédéric	Bucquoye Erika
FEBELFIN (*)	Wynant Patrick	Carre Saar
Belfius (**)	Andries Karel	Debrue Philippe
ING Belgium (*)	Hanssens Katrien	Vanthournout Amaury
KBC Bank (**)	Van Antwerpen Geert	De Meersman Ivo
bpost (*)	Masson Charlotte	Beelaert Nancy
bpost banque (*)	Van Wemmel Ludwig	Simoens Stef
Bank J. Van Breda (**)	Janssens Guy	Mondy Matthias
Crelan (**)	Oyervide Felipe	Rolus Ramses

(*) Einde van het mandaat in 2020
Fin de mandat en 2020

(**) Einde van het mandaat in 2021
Fin de mandat en 2021



Tableau 4 : Vue d'ensemble des participants directs au CEC au 31/12/2019

Participants directs (13)	Nombre de participants indirects (36)
Argenta	
AXA Banque Belgium	
Bank J. Van Breda	1
Banque CPH	
Banque Nagelmackers	
Belfius Banque	1*
BNPPF	1*
Bpost	1
bpost banque	
CRELAN	2
ING Belgium	15
KBC Bank	15
vdk bank	

* Représente un participant indirect ayant un accès technique direct



Tableau 5 : Vue d'ensemble des participants indirects au CEC au 31/12/2019

Participants indirects (34 + 2*)	
Bank De Kremer	F. Van Lanschot
ABN AMRO Bank	HSBC Bank
ATTIJARIWafa Bank	KBC Bank Business Center Diamant
Banco Bilbao	Keytradebank
Bancontact Payconiq *	Lombard Odier Europe
Banco Santander	Mediterranean Bank PLC
Banque Degroof	AION
Banque Delen	MUFG Bank (Europe)
Bank of Baroda	BNB
Banque CHAABI MAROC	NIBC Bank
Banque de Luxembourg	RABOBANK Int
Beobank	Santander Benelux
BYBLOS Bank EU	Société Générale
CBC Banque et Assurances	SG Private Bank
Citibank Europe Belgian Branch	State Bank India
Commerzbank	Triodos Banque
Deutsche Bank	United Taiwan Bank
Edmond de Rothschild Europe	Wordline *
Europabank	

* Participant indirect ayant un accès technique direct